


AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A RETOURNER A LA SAFER, COMPLETÉ, APRES AFFICHAGE DU DOUBLE

<p>Date d'envoi par la Safer 21/08/2024</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie 23 / 08 / 2024</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>  <p>Le Maire Christiane CARRIER</p>
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 73 24 0094 01 – AS 73 24 0110 01

Qualité de l'attributaire : M. Frédéric PARIS, consultant réseau et sécurité, Mme Léa BESSODES, Responsable formation

Motif de l'attribution :

AGRICULTURE

Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles naturels et du maintien de la diversité des paysages, d'une propriété agricole bâtie de 43 a 30 ca au profit de M. et Mme PARIS à des fins résidentielles. Ils s'engagent par un cahier des charges Safer de 15 ans à maintenir la destination agricole des terrains par un entretien régulier et adapté (pâturage animaux et/ou broyage) pour lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages ou à défaut par une mise à disposition à un agriculteur agréé par la Safer.

Conditions financières : 753 725,00 euros HT

Parcelles concernées :


Commune de ONTEX (73) - Surface sur la commune : 43 a 30 ca
'0027 CHE DE L ARBESSIER' : A-1646(J)-1646(K)-1646(L) - 'LES COMBES' : A-977-978

Superficie totale : 43 a 30 ca

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer 21/08/2024</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p> <p>23/08/2024</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>  <p>Le Maire Christiane CARRIER</p>
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 73 24 0094 01 – AS 73 24 0110 01

Qualité de l'attributaire : M. Frédéric PARIS, consultant réseau et sécurité, Mme Léa BESSODES, Responsable formation

Motif de l'attribution :

AGRICULTURE

Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles naturels et du maintien de la diversité des paysages, d'une propriété agricole bâtie de 43 a 30 ca au profit de M. et Mme PARIS à des fins résidentielles. Ils s'engagent par un cahier des charges Safer de 15 ans à maintenir la destination agricole des terrains par un entretien régulier et adapté (pâturage animaux et/ou broyage) pour lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages ou à défaut par une mise à disposition à un agriculteur agréé par la Safer.

Conditions financières : 753 725,00 euros HT

Parcelles concernées :

Commune de ONTEX (73) - Surface sur la commune : 43 a 30 ca

'0027 CHE DE L ARBESSIER' : A-1646(J)-1646(K)-1646(L) - 'LES COMBES' : A-977-978

Superficie totale : 43 a 30 ca